

15 mai 1992 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

# Conférence de presse conjointe de MM. François Mitterrand, Président de la République, et Anatolis Gorbunovs, président du conseil suprême de la République de Lettonie, sur les relations franco-lettones, la souveraineté retrouvée de la Lettonie et le problème du retrait des troupes russes, Riga le 15 mai 1992.

M. GORBUNOVS.- Monsieur le Président,

- Mesdames,

- Messieurs,

- Nous pouvons saluer M. le Président et son épouse, nous pouvons les accueillir avec toute notre chaleur lettone pour répondre à la chaleur de l'accueil reçu à Paris.

- Nous avons un grand honneur puisque dans l'histoire de la Lettonie indépendante, depuis son renouveau, c'est la première visite d'Etat en Lettonie et utilisant l'occasion de notre conférence de presse, nous devons remercier monsieur le Président, le gouvernement français, le peuple français pour leur soutien politique. Ce soutien politique était conséquent en commençant dès 1920 quand la France, la première puissance européenne, a reconnu l'indépendance de la Lettonie.

- La France n'a pas accepté l'annexion de la Lettonie dans l'Union soviétique et l'occupation de la Lettonie, et durant cette occupation a gardé l'or letton à Paris. En 1990, on était invité à la Conférence de la Communauté européenne alors que nous n'avions pas encore retrouvé notre indépendance. La France s'est levée contre l'agression sanglante des jours de janvier et M. Dumas, le ministre des affaires étrangères était le premier qui a rétabli les relations diplomatiques avec nous.

- Aujourd'hui avec M. le Président de la France nous avons eu des entretiens très intéressants. Nous avons reparlé de tous les problèmes que nous avons aujourd'hui en Lettonie. Je suis reconnaissant à M. le Président pour sa compréhension, pour son grand intérêt à approfondir les problèmes de la Lettonie. Nous sommes reconnaissants que M. le Président ait soutenu d'une manière ferme l'exigence, juste de la Lettonie du retrait de l'armée russe et la définition d'un délai précis. Nous avons discuté tous les problèmes liés à notre intégration à l'Europe et pour lesquels la France pourrait nous aider.

- M. le Président nous a conseillé de conclure des accords à différents niveaux, d'élargir nos rapports avec les organisations européennes et d'avoir des accords bilatéraux.

- Avec grand plaisir je voudrais noter l'allocution de M. le Président pendant le déjeuner officiel où il a souligné son accord, son soutien politique pour la coopération culturelle. Nous voudrions bien voir renaître la culture française dans l'Europe du nord et le gouvernement letton va aider à cette initiative, comme le gouvernement français. Je vous remercie.\

LE PRESIDENT.- Mesdames et messieurs, m'adressant aux journalistes lettons je leur dirai que j'ai trouvé grand intérêt à cette visite à Riga. Il se pose dans les trois pays que nous venons de visiter pratiquement les mêmes problèmes. Ils sont d'une ampleur variable selon la nature de

l'économie ou des relations entre tel ou tel des pays baltes et la Russie. Mais les problèmes sont du même ordre, militaires, économiques, administratifs, culturels, et pour deux d'entre eux, il s'agit de parachever l'évolution des institutions dans la démocratie. Quant aux conversations que nous avons eues, elles sont aussi du même ordre. Est mis en chantier un traité d'amitié et de coopération comme la France l'a déjà fait avec plusieurs pays d'Europe, comme cela a déjà été fait avec la Lituanie. Mais je veux dire à M. le Président du Conseil Suprême de Lettonie que son pays nous a beaucoup plu, beaucoup intéressé. Il se présentait il faut le dire sous les meilleures couleurs d'un beau printemps. Nous avons discerné chez les dirigeants et chez beaucoup de fonctionnaires une très grande volonté de réussir, un souci d'affirmer la souveraineté de ce pays mais sans aucune agressivité à l'égard de quiconque. Je veux donc remercier le Président, le Premier ministre et celles et ceux que j'ai rencontrés pour la qualité de l'accueil reçu.

QUESTION.- Aujourd'hui vous êtes vraiment connu comme défenseur des droits de l'homme. Quel conseil pourriez-vous donner, avec votre expérience des attitudes avec les minorités nationales qui existent en France et aussi dans les provinces outre-mer ?

- LE PRESIDENT.- Respecter le droit des gens. Il existe des principes internationaux, des conventions internationales : en France, françaises, en Europe, européennes, et dans le monde, universelles et deux de ces déclarations à l'initiative française. Tous ces droits sont très clairement classifiés. Les législations peuvent différer certes. En France on reconnaît le droit du sol. On est Français selon l'endroit où l'on est né et quand on est né en France on a tout naturellement droit à la nationalité. Pour les étrangers eux, ils doivent avoir un visa, leur cas est examiné par des commissions spécialisées, un office même, un contrat de travail est exigé, examiné par l'inspection du travail et deux types d'autorisations de séjour en France sont données. Il y a de larges possibilités données pour l'immigration reconnue, officielle, admise. L'immigration clandestine n'est pas admise mais lorsqu'il y a immigration clandestine et qu'elle est constatée ce n'est pas le pouvoir administratif qui juge, c'est le pouvoir judiciaire.

- Donc tout selon le droit est remis au pouvoir judiciaire. En ce qui concerne les minorités nationales, le problème ne se pose pas chez nous comme il se pose chez vous. Il y a des langues minoritaires qui expriment des moments de notre histoire mais peu à peu se sont organisées des règles de vie en commun et ces langues peuvent être parlées et même diffusées, mais il n'y a qu'une langue française. C'est celle qui doit être employée par la fonction publique. Nous n'avons pas de minorité nationale qui ait des revendications en tant que telle, du moins d'une façon suffisamment représentative.

- Le conseil que je donne est celui de se conformer aux lois. J'espère que le gouvernement de Lettonie se comportera comme il doit le faire et en reconnaissant à toute minorité ses droits. Bien entendu sous un angle de vue un peu particulier, parce que j'ai l'impression que les Lettons sont devenus minoritaires en Lettonie ! Naturellement cela leur crée quelques difficultés. Mais, il y a aussi les séquelles d'une occupation, par exemple à l'égard de certaines personnes qui se seraient mal conduites pendant cette occupation. D'une façon générale, toute minorité doit être reconnue en tant que telle. C'est le conseil que j'ai donné par exemple à l'ensemble des peuples des Balkans. C'est pourquoi j'ai recommandé la création d'une Cour d'arbitrage pour les problèmes de cet ordre : fixation des frontières - ce n'est pas le problème ici -, et droits des minorités. Si cette Cour d'arbitrage avait été reconnue, ou était reconnue, c'est encore en discussion, au sein de la CSCE, toute minorité pourrait s'adresser à cette Cour d'arbitrage pour lui demander une décision. C'est aussi un conseil que je donne à nos partenaires européens, américains et canadiens de la CSCE. C'est un dossier qui reste à plaider.

QUESTION.- Monsieur le Président, pour quelle raison avez-vous décidé d'achever votre visite dans les pays baltes, ici en Lettonie ? est-ce pour des raisons spéciales ?

- LE PRESIDENT.- Ce n'est pas mépris particulier pour la Lettonie. Mais quand il y en a trois, il faut commencer par un bout et finir par un autre. C'est logique. La Lettonie est au milieu, mais le Président de la Lettonie n'était pas là, il allait voir d'autres Lettons à San-Francisco, et je n'avais pas l'intention d'aller rencontrer le Président de la Lettonie à San-Francisco ! Alors, je suis venu à Riga, mais à la fin.

QUESTION - Est-ce que vous allez protester contre les troupes russes en Lettonie ?

QUESTION.- Est-ce que vous allez protester contre les troupes russes en Lettonie ?

- LE PRESIDENT.- Il est certain que le remplacement des militaires russes dans les garnisons des trois pays baltes serait plus compréhensible si c'était avec l'accord des gouvernements de ces trois pays. Je pense que c'est la condition minimum qui devrait être posée si l'on devait organiser, sur le plan international, une période de transition avant le départ définitif. (Quant aux manifestations, organisez-les si cela vous plaît, si cela est conforme à vos lois !). De plus, nous voudrions que ce problème soit réglé, autant que possible, à l'amiable entre la Russie et la Lettonie. Je crois vraiment qu'un dialogue doit être clairement engagé. Qu'on sache, aussi exactement que possible, quelles en sont les conclusions, y compris négatives. Munis de ces informations, alors nous pourrions saisir ou soutenir cette thèse au sein de la CSCE.

- QUESTION.- Monsieur le Président, dites-moi si votre pays est prêt à aider la Lettonie pour l'affermissement de ses forces de défense ?

- LE PRESIDENT.- Oui, je vois que c'est l'essentiel de vos préoccupations. Je comprends combien peut être insupportable le fait d'être souverain sans l'être. Il faut sans doute un peu de patience et des négociations tenaces.

- Il y a encore beaucoup de soldats russes, ou anciennement soviétiques, de toutes les républiques, (plusieurs centaines de milliers) en Allemagne, et l'Allemagne est un pays qui a les moyens de se défendre plus encore que ne l'a fait la Lettonie. Or l'Allemagne préfère négocier. Il faut donner toutes ses chances au dialogue. Mais il faut naturellement exiger de la clarté.

- Si la Russie est dans l'impossibilité matérielle de ramener ses centaines de milliers de soldats chez elle, faute de moyens financiers, faute de logements, faute de pouvoir offrir des reconversions civiles, faute d'emplois militaires, on peut le comprendre. Et autant parler franchement et dire : de combien de temps avez-vous besoin ? Et par la négociation on arrivera à un point moyen, raisonnable.

- Je ne vois pas ce que je peux ajouter à cela, mais je ne crois vraiment pas, monsieur, pour répondre à votre question que les moyens de défense, qu'aucun des pays dont je parle, y compris la Russie, ne soit en état politique, économique et psychologique d'engager un conflit. On se trompe souvent en politique, mais enfin vraiment, je n'y crois pas du tout. Vous devez faire entrer cela dans vos analyses. Vous n'êtes pas à la veille d'une invasion. Vous me diriez "elle est déjà faite", mais enfin ce n'est quand même pas la même chose. Ce sont là des troupes qui étaient là, puisqu'il s'agissait d'un seul pays - c'était l'Union soviétique -, et qui sont dans des garnisons ou dans des places stratégiques, et qui ne peuvent pas partir du jour au lendemain sans savoir où elles vont.

- Vous connaissez les limites de cette question : cela ne peut pas aller jusqu'à un conflit. Mais dans vos pays, cela peut aller jusqu'à des incidents - dont j'ignore la gravité - car c'est certainement insupportable. Je crois que le rôle du gouvernement est de donner des conseils de sagesse, mais aussi de précipiter, de hâter les négociations. Et s'ils ne le peuvent pas, je le répète, de s'adresser aux instances internationales.\

QUESTION.- La langue française est l'une des plus belles langues du monde. Comment lutte-t-elle contre l'influence de la langue anglaise qu'on ressent dans tout le monde ?

- LE PRESIDENT.- Si vous pouvez m'apporter la réponse, je vous en serais très reconnaissant.

- Il faut bien constater que la force d'une langue tient souvent à la puissance de celui qui l'emploie. Et grâce aux Etats-Unis d'Amérique surtout, la langue anglaise bénéficie sur le plan des échanges commerciaux d'un support considérable. Et je regrette beaucoup que le premier Congrès américain de l'indépendance, n'ait pas, comme l'avait demandé Benjamin Franklin, reconnu la langue française comme la langue officielle des Etats-Unis. Cela nous aiderait aujourd'hui !

- Alors, comme ce n'est pas le cas, nous devons lutter par nos propres moyens. D'abord la force de notre langue qui a un rayonnement international, qui a pour elle de très grandes traditions d'usage dans beaucoup de domaines, notamment diplomatique et politique. Il y a déjà, cent-quarante, cent-cinquante millions de personnes dans le monde qui parlent français. Il y en a beaucoup d'autres qui ne sont pas décomptées. Alors, il faut multiplier partout - ce que nous sommes en train de faire - les lycées, les écoles, les alliances françaises, les traditions d'ouvrages,

les manifestations artistiques. Nous avons organisé un sommet de la francophonie auquel participent quelques quarante-cinq Etats. Une réunion des pays francophones aux Nations unies avait groupé soixante-et-onze délégations. Nous restons compétitifs. Mais, surtout au lendemain de la dernière guerre mondiale, la France a perdu du terrain par rapport à l'anglais, c'est certain. Parce que c'est plus pratique et que si l'on commence, comme souvent, par les problèmes économiques, alors là l'anglais est mieux placé.\

QUESTION.- Monsieur le Président, dans les dernières discussions politiques, ici, en Lettonie, on utilise souvent l'expérience historique de la France et par exemple on dit qu'il existe un parallèle historique avec la question des colons dans le précédent historique de l'Algérie. Que pouvez-vous dire sur cela ?

- LE PRESIDENT.- Je ne vois pas très bien ce que vous voulez dire. Je ne veux pas entrer dans cette discussion, ce n'est pas mon rôle, ici.

- QUESTION.- Hier soir à Tallinn, vous avez proposé de renforcer les mécanismes d'arbitrage de la CSCE. Pouvez-vous préciser vos intentions et croyez-vous réellement à une capacité de conciliation de cette instance entre les Etats membres et notamment pour la question qui été longuement débattue au sein des trois pays baltes ?

- LE PRESIDENT.- Cela s'appelle conciliation et arbitrage. C'est pour la prévention des conflits. Mieux vaut, me semble-t-il, tenter de les régler avant qu'ils n'éclatent plutôt qu'après. C'est une méthode qu'on emploie pour beaucoup de maladies contagieuses. C'est certainement difficile mais il faut le tenter. La France sur le plan du droit a tenté beaucoup d'autres aventures qui ont réussi. Mais il faut tenter et réussir celle-là.

- Je crois qu'il est possible de la faire admettre, cela a été le cas au sein de la Communauté européenne. Au-delà, pour l'instant, nous ne sommes pas allés plus loin, nous avons l'intention d'en parler à la CSCE. En tout cas, nous emploierons toutes les ressources du droit pour essayer d'obtenir une bonne réponse. C'est une action qui se déroule actuellement.\